

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MESMES

PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 077 427 20 00014, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Mesmes.

Le dossier du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Saint Mesmes et mis à la disposition du public du lundi 21 septembre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme en version papier et en version dématérialisée (<http://www.saint-mesmes.fr/>), et consigner ses observations sur le registre d'enquête pendant les horaires d'ouverture habituels de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou, les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Mesmes :

Monsieur le commissaire enquêteur
Procédure d'enquête publique
Mairie : 12 rue de Richebourg 77410 Saint Mesmes

Chacun pourra également adresser par mail ses observations à :

- l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2019>
- l'adresse e-mail associée : enquete-publique-2019@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Saint Mesmes :

- Le lundi 21 septembre de 15h à 18h
- Le samedi 10 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le vendredi 16 octobre 2020 de 15h à 18h
- Et le mardi 20 octobre de 15h à 18h

Toute information complémentaire pourra être demandée en mairie de Saint Mesmes, et toute personne pourra obtenir à ses frais, communication du dossier

A l'issue de l'enquête publique, Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en Mairie. Le projet de modification du P.L.U. sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Fait à Saint Mesmes le 04/09/2020

Le Maire,

Alfred STADLER

